Drint INDUSTRIE

ACTES DES CONFÉRENCE

SNIIM
LA REVUE DU SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES N°37

SOMMAIRE

7e Assises Nationales des Déchets

Editorial ..... p. 5
par *Monsieur François COLPART, Secrétaire général du SNIIM*

Les organisateurs ..... p. 7

Le comité d'organisation ..... p. 9

JOURNÉE DU 9 SEPTEMBRE 2003

Accueil
par *Monsieur Yves METAIREAU, Maire de la Baule* ..... p. 13

Intervention
de *Monsieur Jean-Luc HAROUSSEAU, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire* ..... p. 15

Introduction
par *Monsieur Stéphane CASSEREAU, Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement des Pays de la Loire* ..... p. 16

Ouverture des 7e Assises
par *Monsieur Jacques PELISSARD, Président du comité d'organisation des Assises, Député-Maire de Lons-le-Saunier, Vice-Président de l'Association des Maires de France, Président du Conseil Régional des Déchets* ..... p. 19

Débats en séance plénière :

- **Gestion des déchets : le rôle des acteurs locaux**
  Séance animée par Monsieur Rodolphe LANDAIS ..... p. 23
- **Réduction à la source : Pourquoi ? Comment ?**
  Séance animée par Monsieur Thierry CABANNES ..... p. 29

Ateliers techniques parallèles :

- **Transferts frontaliers : bilan et perspectives**
  Atelier animé par Monsieur Gaël DESGREES du LOU ..... p. 33
- **Les déchets dangereux diffus : agir vers les professionnels et les particuliers**
  Atelier animé par Monsieur Jean-Michel CABANNES ..... p. 37

Rédaction :
Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines
66, rue de Bellechasse
75007 Paris

Directeur de la Publication :
François COLPART

Directeur de la Publication adjoint :
Alain CANALIAS

Comité de Rédaction :
Jacky CHABERNAUD, Pierre CRENN, Didier GAUTHIER, Yves LEMAIRE, John MILLER-JONES, Denis ROUX, Stéphanie ROUXEL, Matthieu SCHULER
avec la participation des élèves de l'option Génie de l'environnement de l'école des Mines de Nantes :
Xavier Boucher, Géraldine BRISSIAUD, Nicolas CARNEIRO, Yoann COURTER, Nicolas DUFRENE, Claire FERRAND, Thomas KERMORGANT, Antoine LAIR, Pauline LE GUERN, Philippe LEGRAND, Carolina MEZA CAMPUZANO, Vladislav NAVEL, Claire PERDIGOU, Jocelyn PERROT, Vanessa POTIER, Jiajian QIAN SUN, Guillaume ROCHE, Marlène STRICOT
et la participation des élèves de l'option génie des systèmes énergétiques :
Xavier CHAIGNEAU, Eugène DEULEU, Marc GATEL, Dominique TARLET

Photos :
Thierry MEZERETTE

Edition :
O.F.R.E.
41, rue Saint Sébastien
75011 PARIS
R.C. Paris 75 B 1889

Imprimée en CEE
Directeur de la Publicité :
Gérard MEIMOUN

Revue Technique publiée par le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

Achevée d'imprimer en mars 2004

- **Le traitement des boues : optimiser les filières**
  Atelier animé par Monsieur Gérard ROYER ..... p. 41
- **Aspects financiers des déchets industriels : contraintes, enjeux, outils**
  Atelier animé par Monsieur Rodolphe LANDAIS ..... p. 45
- **Produits en fin de vie : quels acteurs, quelles responsabilités ?**
  Atelier animé par Monsieur Thierry SOULARD ..... p. 49

JOURNÉE DU 10 SEPTEMBRE 2003

Ateliers techniques parallèles :

- **Financement et maîtrise des coûts pour les collectivités**
  Atelier animé par Monsieur Thierry SOULARD ..... p. 57
- **Respect de la réglementation : quels coûts, quels délais, quelles sanctions ?**
  Atelier animé par Monsieur Rodolphe LANDAIS ..... p. 63
- **Bâtiments et travaux publics : gestion et recyclage des déchets**
  Atelier animé par Monsieur Gérard ROYER ..... p. 69
- **Choix de filières et effet de serre**
  Atelier animé par Monsieur Jean-Michel CABANNES ..... p. 73
- **Que faire des déchets radioactifs à l'entrée des sites d'élimination**
  Atelier animé par Monsieur Gaël DESGREES du LOU ..... p. 77

Débats en séance plénière :

- **Communication et Transparence : l'affaire de tous**
  Séance animée par Monsieur Philippe MARZOLF ..... p. 81
- **Management environnemental : pour une meilleure gestion des déchets**
  Séance animée par Monsieur Thierry CABANNES ..... p. 87

Discours de clôture

par *Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable* ..... p. 93

Toutes reproductions, contrefaçons ou tous usages même à titre de modèle des publicités sont formellement interdits sauf accord préalable, périodicité semestrielle
Dépôt légal : Paris

Editorial

François COLPART
Secrétaire Général du SNIIM

Les Assises de La Baule ont été réalisées pour leur 7e édition les 9 et 10 septembre 2003. Ces Assises ont, comme s'il le fallait encore, démontré leur notoriété par le succès qu'elles ont rencontré.

A nouveau, industriels producteurs de déchets, spécialistes du traitement des déchets, élus en charge de la gestion des déchets, associations et administrations ont pu écouter, s'exprimer et échanger sur la situation des déchets et sur l'avenir.

Depuis les 1ère Assises de La Baule qui se sont tenues en 1991, juste avant la loi du 13 juillet 1992, le cadre réglementaire a été fixé, les filières se sont organisées et les techniques ont évolué. Dans le même temps, la consommation a augmenté et par voie de conséquence la production de déchets. A courte échéance, de l'ordre de quelques années, les équipements vont être saturés et de nouveaux sites auront du mal à s'implanter du fait d'une opposition de plus en plus grande. Le déchet coûte et coûtera donc de plus en plus cher.

En conséquence, de ces Assises on peut tenter de faire ressortir deux grands axes :

- *La nécessaire recherche de l'optimisation*
- *Le besoin impérieux de transparence*

Ces deux grands principes doivent permettre de mieux travailler dans le domaine des déchets et surtout de travailler ensemble, avec un objectif commun pour tous les concitoyens d'un développement durable de notre société.

Au-delà des Assises, et dans ce prolongement direct, je profite de la présente tribune pour vous donner rendez-vous le 9 novembre 2004 à la cité des sciences et de l'industrie à Paris, au colloque organisé par les Ingénieurs de l'Industrie et des Mines. Dans l'esprit des principes annoncés par le Ministre à la Baule, le thème retenu porte sur le développement durable, un nouveau défi pour l'industrie, avec une volonté de pragmatisme permettant de trouver l'alchimie du passage du concept à l'action. Je me félicite que Mme la Ministre ait évoqué à la Baule l'importance du sujet

Enfin j'adresse tous mes remerciements, à toutes celles et tous ceux qui ont participé, organisé, ou soutenu ces 7e Assises. Ce numéro spécial doit vous permettre de retrouver tous les points qui ont retenu votre attention. ■

Les organisateurs

Les DRIRE

Les DRIRE, Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, exercent sous l'autorité des préfets de région et des préfets de département des responsabilités relevant de plusieurs ministères : environnement, industrie, commerce extérieur, emploi, transport, recherche, santé...

Elles veillent notamment à l'application de la loi du 19 juillet 1976 relative à la prévention des pollutions et des risques industriels en étant les organes de contrôle des installations classées : usines, dépôts... qui présentent des risques ou des inconvénients pour l'environnement et le voisinage.

L'environnement est l'un des pôles constitutifs, avec l'énergie, le développement industriel et les contrôles techniques, de la mission d'approche globale de l'industrie dévolue aux DRIRE.

Le SNIIM

Le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines est un syndicat professionnel autonome regroupant plus de 80% des ingénieurs de l'industrie et des mines

Les 1 000 ingénieurs de l'industrie et des mines, issus principalement des écoles des mines, forment un corps technique à vocation interministérielle et représentent le principal corps d'encadrement des DRIRE.

Les ingénieurs de l'industrie et des mines sont notamment chargés de veiller au bon fonctionnement des installations industrielles en assurant leur contrôle technique et en exerçant auprès des chefs d'entreprise un rôle d'information et de conseil.

Une des originalités de leur mission tient à la diversité des tâches qu'ils assument, ce qui leur permet d'occuper de nombreux postes-clefs aux côtés des décideurs politico-économiques.

Les ingénieurs des DRIRE et les adhérents du SNIIM se sont mobilisés pour vous accueillir à La Baule et assurer le succès de cette 7e édition des Assises Nationales des Déchets.

Le comité d'organisation

- **M. Jacques PELISSARD,**
  Président du comité d'organisation,
  Député-Maire de Lons-le-Saunier,
  Vice-président de l'association des Maires de France,
  Président du Conseil National des Déchets

- **M. Stéphane CASSEREAU,**
  Secrétaire général des Assises,
  Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche
  et de l'Environnement des Pays de la Loire

- **M. Matthieu SCHULER,**
  Secrétaire général adjoint des Assises,
  Directeur adjoint de la DRIRE des Pays de la Loire

- **M. Jérémie AVEROUS,**
  Sous-directeur de la SDIII, Direction Générale
  de la Sûreté nucléaire et de la Radioprotection

- **M. Daniel BEGUIN,**
  Directeur des déchets municipaux de l'ADEME

- **M. François COLPART,**
  Secrétaire général du Syndicat National
  des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

- **Mme Alice DE BRAUER,**
  Responsable de la politique industrielle
  de l'environnement de RENAULT

- **M. Jean-Jacques DUMONT,**
  Directeur de l'Action Régionale et
  de la Petite et Moyenne Industrie

- **M. Jean-Marie DURAND,**
  Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche
  et de l'Environnement de Franche-Comté

- **M. Didier GAUTHIER,**
  Délégué du SNIIM,
  Directeur environnement et sécurité
  à la Compagnie de Saint Gobain

- **M. Philippe GUIGNARD,**
  Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche
  et de l'Environnement de Haute-Normandie

- **M. Rémi GUILLET,**
  Sous-directeur des produits et des déchets,
  MEDD/DPPR

- **M. Jérôme GOELLNER,**
  Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche
  et de l'Environnement de Lorraine

- **M. Nicolas IMBERT,**
  Chef du service régional de l'environnement
  industriel à la DRIRE Alsace

- **M. Philippe LEBLANC,**
  Trésorier de l'association
  des Assises Nationales des Déchets,
  Directeur général de SECHE Environnement

- **M. Philippe LEDENVIC,**
  Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche
  et de l'Environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **M. Alain LIGER,**
  Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche
  et de l'Environnement d'Alsace

- **M. Laurent MICHEL,**
  Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche
  et de l'Environnement de Midi-Pyrénées

- **M. Jean-Michel ROBIN,**
  Président de l'association
  des Assises Nationales des Déchets,
  Directeur de la raffinerie TOTAL de Donges

- **M. Alain SCHMITT,**
  Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche
  et de l'Environnement de Basse-Normandie

Au-delà de cette structure, le comité d'organisation s'est fréquemment adjoint les compétences de l'ensemble des partenaires des Assises dans le cadre élargi du comité d'organisation.

7e

Assises

Nationales

des Déchets

Journée du 9 septembre 2003

ASSISES NATIONALES
DES DÉCHETS

Accueil

de
Yves METAIREAU
Maire de La Baule
Président de CAP Atlantique

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, laissez-moi vous dire tout le plaisir que j'ai de vous souhaiter à nouveau la bienvenue à La Baule pour ces 7e *Assises Nationales des Déchets*, tant cette question est devenue un enjeu important, voire capital, pour nos collectivités comme pour la plupart des pays.

Mais il est aussi une autre raison. Il y a 2 ans, nous avions salué le départ du fondateur de cet événement, Monsieur Robert GERMINET et je voudrais remercier aujourd'hui son successeur, Monsieur Stéphane CASSEREAU d'avoir poursuivi son œuvre.

Mais comment également ne pas se souvenir que, alors que nous étions ensemble réunis pour cette séance plénière, comme aujourd'hui, nous apprenions avec stupeur, le 11 septembre vers 15h30, qu'un attentat exceptionnel venait de frapper au cœur les Etats-Unis, avec 4 avions pirates détournés dont 2 allaient détruire les "twin towers" à New York et le 3e s'abattre sur le Pentagone.

Je crois que l'Histoire n'oubliera pas cet événement qui tragiquement va marquer ce début de siècle et dont les suites et conséquences n'ont pas fini de marquer l'Histoire du Monde pour de nombreuses années encore et ces 4.000 morts innocents que les Américains ne sont pas près d'oublier.

Par ailleurs, le temps de la prise de conscience est venu. Notre planète est fragile... plus que la prise de conscience, c'est la conscience de l'urgence qui s'impose maintenant.

- le réchauffement climatique, que presque plus personne ne nie. Les enjeux énergétiques qui en découlent vont nous obliger à accélérer les remises en question de nos équipements basés autrefois sur l'idée que le progrès économique et la productivité étaient des facteurs immuables qu'il fallait pousser chaque jour plus avant pour le bonheur des peuples.
- la surpopulation - la déforestation - la rareté et la qualité de l'eau, élément vital, mettent en lumière de nouveaux enjeux et nos déchets, leur collecte, leur traitement, font partie intégrante de ces enjeux du XXIème siècle.

Bien sûr, toutes ces données sont maintenant bien comprises au niveau des dirigeants de nombreux pays (peut-être pas d'ailleurs les plus importants) comme au niveau des élus locaux, regroupés pour toutes ces questions dans de nouvelles structures intercommunales, seules capables d'assurer la coordination et le financement de ces investissements lourds.

Car c'est bien là le nœud du problème : la charge de ces investissements et les coûts additionnés de toutes les opérations, de la collecte sélective à l'élimination, sont lourds et souvent effrayants.

Depuis la loi de 92, on est passé de l'idée d'élimination à celle de valorisation, mais ce point des coûts pour l'usager ou le contribuable n'est toujours pas résolu et bien des élus appréhendent d'avoir à appliquer des coûts qui vont multiplier par 2 ou par 3 quelquefois la facture de la taxe ou de la redevance.

Ici, en presqu'île, c'est un problème que nous connaissons bien au sein de CAP Atlantique et que, en raison notamment des afflux saisonniers, nous choisirons de traiter avec les intercommunalités voisines, et c'est peut-être au niveau des collectes que des réductions de coût peuvent être envisagées, dans le cadre d'une optimisation du tri sélectif que nous avons quasi généralisé.

Dans le cadre également d'une volonté affirmée de développer une excellente qualité des eaux, c'est 3 stations de traitement des eaux usées qui seront modernisées, mises aux normes et opérationnelles dans les 3 années qui viennent, pour notre territoire de 68.000 habitants hors saison qui passe à 300.000 environ en saison. Ce sera l'occasion de poser le problème de l'élimination des boues de station qui sont de plus en plus critiquées et qui doivent faire l'objet d'une étude de recyclage ; je vois avec plaisir que c'est un des thèmes de ces Assises.

Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est donc plus que jamais des thèmes d'importance capitale que vous allez aborder. Ces thèmes tiennent à cœur à tous les élus de ce pays et je ne puis que renouveler mes vœux pour que des solutions compatibles et évolutives soient trouvées.

En vous redisant tout le plaisir que nous avons de vous accueillir ici, à La Baule, au sein de CAP Atlantique, tant il est vrai que cette région, de par son image, sa notoriété, sa population, reflète bien les atouts de plusieurs régions françaises, à la fois industrielles, agricoles et touristiques, ce qui ne simplifie pas forcément les solutions.

Et surtout en vous souhaitant bon séjour à La Baule !

Intervention

de

Jean-Luc HAROUSSEAU

Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la première édition des Assises des Déchets à La Baule, les thèmes évoqués étaient pour beaucoup d'entre nous totalement neufs et la question des déchets, même si elle était présente dans nos esprits, n'était pas toujours, il faut bien le dire, un axe majeur des actions que nous avions à conduire. Robert Germinet, présent dans la salle et que je salue, s'en rappelle certainement très bien.

Aujourd'hui, les choses ont beaucoup changé en apparence et les produits-rebuts de notre société sont devenus une préoccupation de notre quotidien. La prise de conscience par une grande majorité de la population de l'importance que revêt la production ou la non production, l'élimination ou le traitement des déchets est un fait indéniable. Toutefois, dans ce domaine comme dans d'autres malheureusement, ce qui relève de l'approche et du sentiment collectif ne se retrouve pas au niveau de la perception et de la responsabilité individuelle.

Comme en témoigne la diversité des ateliers auxquels vous allez participer durant ces deux journées, on voit bien désormais l'étendue des questions ayant trait au thème des déchets. La question posée, à mon sens, est celle de la cohérence et surtout du niveau géographique de la programmation et de l'action pour traiter au mieux un phénomène aussi varié, aussi inégalement réparti sur le territoire, et dont les sources sont également très diverses.

La loi Barnier de 1995 prévoyait différents niveaux de responsabilités, nationale, régionale, départementale et locale. Peu de collectivités régionales ont assumé la responsabilité que leur proposait la loi Barnier. C'est un constat. On peut se demander si la raison de fond n'est pas liée au fait que l'Etat garde la réglementation, ce qui est tout à fait logique, les collectivités elles risquaient de se retrouver en position permanente d'application de textes, face aux défaillances constatées, et donc essentiellement en position de payeur sans visibilité de l'action conduite.

Aujourd'hui, notamment à l'occasion du débat sur la décentralisation, il est nécessaire de se reposer la question du niveau de la solidarité territoriale. Pour ma part, fervent partisan de la décentralisation, je dois vous dire que je suis très prudent sur la décentralisation en matière de déchets du fait de la difficulté à trouver cette solidarité au niveau local, départemental ou régional, non pas par absence de volonté mais par complexité des phénomènes et par besoin de cohérence nationale. Si l'on y ajoute le fait que le citoyen ou l'entreprise producteur de déchets comprend bien qu'ils soient traités mais toujours plus loin de chez lui, on mesure l'intérêt d'envisager une programmation à un niveau géographique suffisamment vaste pour que toutes les conditions soient réunies tant au niveau social, technique, qu'économique.

Et pourtant, nous devons tous assumer nos responsabilités. Pour sa part, la Région des Pays de la Loire considère que s'agissant du monde de l'entreprise, que celle-ci soit industrielle ou agricole, l'approche de la donnée déchets, plus globalement de la donnée environnementale, doit être prise non comme un projet subi mais comme un projet de développement et de management au même titre qu'a pu l'être la démarche qualité.

Cette 7e édition des Assises se situe donc à un vrai tournant. Le fait qu'en 2003 l'environnement ait pris place dans la Constitution Française marque une étape capitale pour un sujet d'importance aux interférences dans toutes les strates de la société. Il est toujours plus facile de mettre en évidence le refus individuel devant la nécessité collective et ceci pour chacun d'entre nous. L'approche du sujet "déchets" est sans doute l'une des approches qui demande à la société la plus grande responsabilité collective, pour ne pas produire d'abord, pour savoir traiter ensuite, enfin pour stocker. Dialogue et concertation démocratique sont essentiels dans l'approche de ces questions, mais l'intérêt général à un moment donné doit permettre la décision.

Introduction

de
Stéphane CASSEREAU
Secrétaire Général des Assises Nationales des Déchets,
Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche
et de l'Environnement des Pays de la Loire

Mesdames, Messieurs, Si les dernières Assises Nationales des Déchets en 2001 ont été l'occasion de dresser le bilan de 10 ans de politique en matière de déchets, l'édition 2003 constitue un moment privilégié pour contribuer à dessiner des perspectives pour les années à venir. Et le programme de cette année s'inscrit complétement dans cette orientation, j'aurais l'occasion d'y revenir.

Mais avant toute chose, je voudrais commencer par rendre un hommage appuyé à Robert GERMINET, qui a été à l'origine de ces Assises. Et je pense que beaucoup d'entre vous qui le connaissez bien se joindront volontiers à cet hommage. En effet, Robert GERMINET a été l'initiateur de ces Assises en 1991 à une date où pas grand monde n'y croyait vraiment. Il a eu le courage de monter cette première édition quasiment seul au début, avec néanmoins la complicité et le soutien d'Olivier GUICHARD, alors Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, soutien, d'ailleurs, qui ne s'est jamais démenti depuis. C'est petit à petit, à force de courage et de détermination, qu'il a su fédérer autour de lui les élus, les Ministères, les DRIRE, les grands groupes industriels, les associations de protection de l'environnement, la presse spécialisée, etc.... et transformer ces Assises en la manifestation de référence qu'elle est devenue aujourd'hui. Ce projet, qu'il a porté à bout de bras, traduit en outre le talent de visionnaire du personnage : visionnaire quant au choix du thème des déchets ; visionnaire aussi sur la méthode consistant à réunir l'ensemble des parties concernées pour confronter les points de vue, susciter des prises de positions sans langue de bois, enfin pour faire émerger des idées nouvelles et concrètes. Car si tout cela semble naturel et évident aujourd'hui, qui peut prétendre que c'était le cas en 1991 ? et surtout qui d'autre est passé à l'acte ?

Merci donc à Robert GERMINET d'avoir osé, d'avoir persévéré contre vents et marées et d'avoir fait de cette manifestation ce lieu de rencontre incontournable dans le monde des déchets que je sais vous appréciez tous.

*****
***
*

Pour en venir maintenant à ces Assises 2003, je voudrais commencer par rappeler quelques points de repère qui me paraissent importants pour éclairer nos débats et réflexions.

Dans le domaine des déchets, j'en retiendrai 2 :

✓ Le premier, est l'échéance de 2002 bien sûr, qui a été l'occasion de dresser un bilan complet de 10 années de politique en matière de déchets. Cet état des lieux est évidemment essentiel. Sans chercher à être exhaustif, je ne citerai ici que quelques points qui me paraissent clés :

- du coté positif :
  - la mise à niveau des installations de traitement de déchets et la réduction des impacts
  - le développement de la collecte sélective avec l'implication du citoyen
  - le développement du recyclage qui constitue un vrai succès dans certaines filières ou certains secteurs comme l'industrie par exemple
- du coté négatif, je retiendrai :
  - l'augmentation continue de la production de déchets
  - la difficulté, parfois, à faire appliquer la réglementation comme dans l'exemple des incinérateurs hors normes ou les décharges illégales ainsi que le non respect, par certains acteurs de l'échéance fixée par la loi

- l'échec dans la construction de l'acceptabilité des installations et donc, au moins d'une certaine manière, dans la communication et l'information, avec comme conséquence l'impasse dans laquelle nous sommes quant à la construction de nouvelles installations de traitement de déchets
- enfin l'explosion, parfois déraisonnable, des coûts

✓ Le 2ème point de repère, dans le domaine des déchets est la communication en Conseil des Ministres de la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable sur la politique des déchets ménagers et assimilés. Elle définit les 1ères orientations et actions retenues et surtout ouvre un large débat qui doit conduire à un projet de loi qui sera examiné par le parlement début 2004.

Mais au-delà du strict domaine des déchets, il me semble important de mentionner 2 autres points de repère majeurs :

- Le premier est la Charte de l'Environnement qui renforce les principes fondateurs du droit de l'environnement en leur donnant une base constitutionnelle, et contribue ainsi à inscrire le pacte de la Nation dans la perspective du développement durable
- Le 2ème point de repère est la stratégie nationale du développement durable qui décline de manière opérationnelle l'objectif d'un développement équilibré, inscrit sur le long terme, entre les dimensions économiques, environnementales et sociales.

Le temps me manque pour développer ces 2 points mais je pense que la plupart d'entre vous s'accorderont avec moi pour considérer qu'il s'agit d'évènements majeurs pour notre société en général, pour nos réflexions sur les déchets en particulier, pour peu que les orientations et actions qui ont été arrêtées ne restent pas du domaine des simples déclarations d'intentions.

*****
***
*

De mon point de vue, ces éléments du paysage éclairent bien les défis que notre société doit relever tout particulièrement dans le domaine des déchets et mettent en lumière ce que j'estime être les 2 enjeux principaux de ces Assises :

✓ Le 1er enjeu est de contribuer à inscrire la politique en matière de déchets dans le cadre de cohérence et le principe fondateur que constitue le développement durable. D'une certaine manière, il s'agit de passer d'une logique de professionnalisation du secteur des déchets, qui a marqué ces 10 dernières années et qui a été d'abord une affaire de spécialistes voire d'initiés, à une logique de prise en charge par l'ensemble de la société, vers une "politique durable des déchets", pourrait-on dire. Cela nécessite notamment de mettre l'accent sur les 3 priorités suivantes :

- La 1ère est la protection de la santé et de l'environnement en particulier aux abords des installations de traitement de déchets. De ce point de vue, la qualité de la réglementation et sa stricte application constituent les fondements et prérequis nécessaires à la construction de la confiance

- La 2ème priorité est la responsabilisation et l'implication de tous les acteurs et notamment des citoyens / consommateurs. Ce n'est pas un sujet nouveau. Il occupe à chaque édition de ces Assises une place de choix. Mais il faut aller plus loin dans le sens de l'éducation, de la transparence, de la participation à la prise de décision (le rapport sur la Charte parle de démocratie participative), de l'implication du consommateur pour consommer propre c'est à dire privilégier les produits qui génèrent moins de déchets en fin de vie. C'est en avançant sur ces sujets que nous construirons l'acceptabilité sociale nécessaire pour mettre en place de nouvelles installations et filières de traitement des déchets.

- La 3ème priorité est l'anticipation et la prise en compte du long terme. Echec de la politique qui a été menée en matière de déchets ; la réduction à la source de la quantité et de la nocivité des déchets doit constituer une priorité de tous : industriels, distributeurs et consommateurs. Mais l'anticipation et la prise en compte du long terme, c'est aussi la recherche et l'innovation, le management environnemental, etc…

✓ Le 2ème enjeu de ces Assises est de contribuer par des propositions concrètes et robustes à faire progresser la réflexion pour l'action. De ce point de vue, la phase actuelle de dialogue engagé dans la perspective du projet de loi sur la politique des déchets ménagers et assimilés constitue une occasion exceptionnelle pour ces Assises. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de constituer une équipe d'une vingtaine d'élèves de l'Ecole des Mines de Nantes pour suivre les débats, noter vos principales propositions et en faire une synthèse. Cette contribution sera évidemment complétée par les Actes détaillés de la manifestation que nous établissons à chaque édition avec le concours actif du SNIIM.

*****
***
*

Pour conclure, je manquerais à mes devoirs de Secrétaire Général de ces Assises si je ne pensais pas à remercier tous les acteurs et partenaires qui contribuent au succès de ces rencontres. Je pense notamment :

- à mes collègues DRIRE qui se sont très fortement impliqués dans le pilotage des tables rondes et ateliers. Aujourd'hui, encore plus qu'hier, ces Assises sont portées par un réseau et pas simplement par la DRIRE des Pays de la Loire
- aux administrations centrales, la DPPR, la DARPMI et la DGSNR dont le parrainage permet à cette manifestation d'exister
- au SNIIM (Syndicat National des IIM) qui, depuis le début, met son réseau à notre disposition pour aider à la notoriété de cette manifestation
- à Jacques PELISSARD, qui a présidé d'une main de maître notre Comité d'Organisation
- aux équipes des Assises et de la DRIRE des Pays de la Loire qui se sont mobilisées sans compter leur temps, au premier rang desquels mon adjoint, M SCHULER
- enfin, je remercie tout particulièrement le Conseil Régional, qui avec constance et détermination, soutient ces Assises depuis leur origine et sans qui elles n'auraient pu exister.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de fructueux échanges pendant ces 2 journées de travail.

Ouverture

par
Jacques PELISSARD
Président du Comité de pilotage des Assises,
Député-maire de Lons-le-Saunier,
Vice-président de l'association des Maires de France,
Président du Conseil National des Déchets

Lors des premières Assises de La Baule en 1991, lancées avec intelligence et volontarisme par Robert GERMINET et Olivier GUICHARD

- **Les nouveaux textes législatifs et réglementaires étaient absents.**
- **Les exemples concrets de réalisation faisaient défauts.**

Les Assises de La Baule ont contribué à la conception de la loi du 13 juillet 1992, à la mise en place du cadre réglementaire qui s'est appliqué aux emballages, aux piles, aux pneumatiques, et tout récemment aux véhicules hors d'usage.

Aujourd'hui :

- Nous disposons d'un corpus passionnant de connaissances sur les coûts, les impacts environnementaux, les analyses de cycle de vie.
- Une multitude de sites de traitement s'est localement développée permettant à la France, hors plastique de respecter les objectifs européens de recyclage et de valorisation.

Mais :

- Nous collectons toujours plus de déchets.
- Nous en déversons toujours autant en décharge.
- La saturation de nos équipements se profile à l'horizon 2010.
- Cela coûte de plus en plus cher...!
- Et nos concitoyens acceptent de moins en moins le traitement des déchets près de chez eux !!

Il y a de quoi s'interroger ...! Et ensemble trouver des solutions nouvelles.

Les Assises de la Baule constituent à cet égard un véritable "Parlement" de tous les acteurs de la politique des déchets en rassemblant :

- Collectivités locales,
- Associations de protection de l'environnement,
- Industriels et bien sûr, responsables de la conception et de l'application des politiques de l'Etat que sont les fonctionnaires du MEDD et les DRIRE.

Je souhaite que ces Assises permettent :

- Le foisonnement des idées novatrices.
- La confrontation constructive des points de vues.

La définition d'un nouveau projet collectif grâce auquel nous ferons face à ce défi sans cesse renouvelé, qui s'impose impérieusement à nous : la gestion maîtrisée des déchets de notre société.

Deux axes essentiels dont je soulignerai quelques aspects me paraissent devoir être évoqués de façon liminaire :

1) La nécessaire optimisation

Nous avons en tous domaines : étatiques, municipaux, l'ardente obligation d'imaginer les dispositifs les plus efficaces en terme de protection de l'environnement, et les moins consommateurs de fonds publics.

Or nous avons parfois, en matière de déchets la perception d'une gestion en miettes, parcellisée, à l'excès.

Une optimisation, une gestion plus rationnelle implique :

- Le développement de l'intercommunalité à niveau pertinent en fonction des nécessités techniques de la collecte ou du traitement permettant de nécessaires économies d'échelle ; une récente étude de l'ADEME, révèle que les coûts d'infrastructures des centres de tri sont, à la tonne trois fois plus élevés pour les installations de moins de 5.000 tonnes par an que pour celles de plus de 10.000 tonnes par an.

Les chiffres complets infrastructure et équipement, à la tonne sont divisés par deux lorsque l'on passe d'un centre de 5.000 tonnes par an (le coût est de 280 euros par tonne) à un centre de 15.000 tonnes par an (le montant est alors de 135 euros par tonne).

- L'optimisation c'est aussi la rationalisation des collectes en diminuant un nombre de passages hebdomadaires souvent excessif.
- L'optimisation c'est l'instauration d'une coopération entre le secteur public et le secteur privé s'agissant tant de la collecte des DEIC, que de l'ouverture de nos déchèteries moyennant paiement du service, au secteur artisanal.
- L'optimisation c'est encore, adaptée aux données des territoires, une capacité de traitement thermique des DIB et des déchets de ménages par les mêmes unités.
- L'heure n'est-elle pas venue de passer d'un développement séparé des filières à une gestion conjuguée des déchets quelle que soit leur origine, ménagère ou non, dès lors que le traitement n'impose pas de sujétions techniques particulières.
- L'optimisation ce doit aussi être la règle pour les structures de cofinancement du dispositif global.

Nous avons mis en place un modèle français pour les emballages qui a démontré au cours de la décennie écoulée, sa pertinence, en phase de montée en puissance.

La nécessaire internalisation dans le prix du produit lors de sa mise sur le marché, de son futur coût de recyclage est pour partie une réalité s'agissant des emballages. S'agissant des DEEE la négociation est engagée entre l'Association des Maires de France et la FIEEC, le décret est en cours de préparation, la responsabilité élargie du producteur est en marche pour les produits blancs, bruns et gris.

Demain je souhaite que les COUNA, ces fameux courriers non adressés, journaux gratuits et publicités qui envahissent nos boîtes aux lettres à raison de 40 kg par boîte et par an soient amenés à contribuer au service public de gestion des déchets.

Mais il nous faudra aussi optimiser la collecte de ces contributions financières.

- En évitant la multiplication d'organismes agréés.
- En nous gardant des risques coûteux de doublons s'agissant des frais de fonctionnement et d'implantations régionales superfétatoires, et cela au détriment des sommes redistribuées aux collectivités locales venant en atténuation du coût final supporté par l'habitant.

L'optimisation en ce domaine ce peut être la pluralité d'organismes de collecte des barèmes amonts mais cela doit être pour les collectivités locales le guichet unique assurant le service de l'ensemble des barèmes avals.

2) Le deuxième impératif catégorique c'est la transparence

Je vais vous citer les écrits significatifs d'une organisation tout à fait respectable de consommateurs…!

"Le citoyen consommateur suspecte la tentation de cumul entre taxe et redevance pour ponctionner le contribuable à tous les stades du service".

Ce texte illustre par les soupçons qu'il émet la nécessaire transparence que nous devons instaurer en toute matière dans la problématique des déchets.

Sur le plan financier il nous faut mettre en place :

- Un budget annexe.
- Equilibré en dépenses et recettes.
- Avec une notice déchets par ménage, détaillant :
  - le coût total du service (collectes, traitements, déchèteries),
  - l'impact des aides (ADEME, régions, départements),
  - les recettes de vente d'énergie et de matériaux,
  - les contributions de sociétés agréées.

Il nous faut aussi organiser la transparence de nos propres outils de financement.

Nous savons tous que la taxe est injuste, sans le moindre rapport avec la quantité de déchets produits. Nous savons tous que la REOM est difficile à mettre en œuvre pour les grosses collectivités et que la loi CHEVENEMENT a encore rigidifié le dispositif. Nous savons tous que la redevance spéciale est peut utilisée.

Il nous faut injecter de la transparence dans ces différents outils de financement :

- Laisser le choix de ceux-ci aux collectivités locales.
- Recentrer la taxe sur les immeubles où sont produits des déchets.
- Supprimer les assujettissements à la taxe, incompréhensibles pour nos concitoyens, des garages, parkings non producteurs de déchets.
- Mixer l'assiette de la TEOM avec des éléments de la redevance et en particulier le nombre d'habitants par foyer.
- Associer au sein de la REOM, recouvrée comme en matière d'impôt, une part fixe et une part variable.

La transparence est enfin une volonté d'associer l'habitant à une gestion qu'il doit pouvoir appréhender en toute clarté.

- Ainsi la loi du 20 février 2002 prévoit que le rapport annuel du Maire est soumis à la commission consultative des services publics locaux. Ce même rapport devrait, à mon sens, être dans les mêmes conditions transmis également aux conseils de quartiers, obligatoires dans les villes de plus de 80.000 habitants, analysé dans le journal municipal, mis en ligne sur le site internet de la collectivité…

Optimisation et transparence voici donc deux axes majeurs qui doivent soutendre le renouveau de notre politique des déchets.

En effet, nous sommes à un moment clef de la réflexion et de l'action s'agissant des problématiques environnementales.

- Moment clef dans une approche globale du développement durable.

Souvenons-nous le Sommet de Johannesburg se tenait il y a tout juste un an et Jacques CHIRAC disait avec force :"Notre maison brûle".

Sur le plan national, la charte de l'environnement à la rédaction de laquelle j'ai eu l'honneur de participer, va être présentée prochainement au Parlement.

- Moment clef s'agissant de la problématique spécifique des déchets.

- La communication de Madame BACHELOT au conseil des ministres a eu lieu le 4 juin écoulé.

- Le rapport du Commissariat Général au Plan vient d'être rendu public.

- Le Conseil National des Déchets avance dans ses travaux et formulera ses propositions prochainement.

- L'ADEME conçoit ses nouveaux types d'aides qui seront débattus en conseil d'administration du 2 octobre prochain.

- Les barèmes des organismes agréés Eco-emballages, ADEME, sont en cours de négociations avec l'Association des Maires de France.

- L'AMF précisément, AMORCE, le CNR, ont formulé des propositions.

- Tous les acteurs de ces structures sont présents ici à La Baule.

- Par le débat nous devons enrichir notre approche commune :

- Grâce à ces Assises,

- Grâce à leur efficace secrétaire général Monsieur CASSEREAU et son adjoint Matthieu SCHULER,

- Grâce aux membres du Comité d'Organisation dont je tiens à saluer le remarquable travail collectif,

- Grâce aux DRIRE qui se sont fortement impliquées dans la préparation des ateliers et des séances plénières, nous avons, je le pense, bien identifié les problématiques à traiter, les réflexions à conduire.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite des Assises enrichissantes.

Mesdames, Messieurs, nous avons réalisé des progrès considérables au cours de la dernière décennie.

Nous sommes aujourd'hui au milieu du gué.

Nous avons mis des forces en mouvement, il nous faut dans les perspectives ouvertes par Madame la Ministre de l'Ecologie,

- **impulser** un nouvel élan à la politique des déchets,
- **affirmer** les axes d'une loi qui nous donnera le cadre d'action des dix prochaines années.

Il nous faut ensemble contribuer à une nouvelle politique qui soit :
- technicienne… un peu,
- économique… beaucoup,
- culturelle, sociétale, passionnément…!

Séance plénière

Débat en séance plénière

1

Gestion des déchets : le rôle des acteurs locaux

Animé par :
M.Rodolphe LANDAIS

Avec la participation de :

Mme José CAMBOU
Secrétaire nationale de France Nature Environnement

M. Patrice DAUVIN
Président-directeur général de SITA France

M. Daniel ECKENSPIELLER
Sénateur-maire, Illzach et président, SIVOM de Mulhouse

M. Rémi GUILLET
Sous-directeur des produits et des déchets, MEDD/DPPR

M. Jean-Luc HAROUSSEAU
Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

Mme Michèle PAPPALARDO
Présidente de l'ADEME

M. Pierre RELLET
Directeur général Onyx France, CGEA ONYX

M. Thierry SIBIEUDE
Vice-président, Conseil Général du Val d'Oise

M. Alain TETU
Rapporteur Général de la Mission d'évaluation du service public des déchets

Résumé

Aujourd'hui, les collectivités locales doivent s'acquitter de la lourde tâche de traiter nos déchets. Quel échelon de décision est le plus approprié pour organiser cette gestion ? Une future loi prévoirait de confier la planification aux départements. Or, le problème est de savoir si cette décision est adaptée dans tous les cas. La question des transports étant de plus en plus préoccupante, elle va sûrement influencer la réponse. Le but est d'arriver à une gestion globale des déchets cohérente sur l'ensemble du territoire. L'échelon régional pourrait être jugé idéal pour la planification. Cependant, il reste relativement éloigné du terrain. La région ne va pas décider de tout. Elle peut évaluer les besoins d'installation et le choix des filières, mais elle ne peut pas décider, de manière autoritaire, du lieu d'implantation des installations de traitement ou de stockage. Le problème de financement est également présent. La nécessité de mutualiser les compétences et les moyens va s'imposer à tous. Enfin, il ne faut pas oublier que le rôle des acteurs locaux comporte d'autres enjeux, comme la gestion des déchets industriels ou agricoles. L'inégalité face aux coûts ou encore la lisibilité de toutes ces compétences vont être déterminantes.

Summary

Today local authorities have the difficult task of dealing with our waste. What level of decision is most appropriate for organising the management of this waste. Future legislation aims to give the responsibility to the "départements" (countries). However, it is not sure that this decision is appropriate in all cases. The question of transport is of increasing concern and will almost certainly influence the final decision. The goal is to arrive at a coherent management of waste for the whole country. The regional level may be considered ideal for this organisation. But the regional level is far from those on the ground and the region cannot decide everything. It can evaluate but it cannot decide on its own where waste treatment sites should be set up. The problem of financing such projects also needs to be addressed. It is essential that competences and resources are shared. Lastly, we must not forget that local authorities also have to deal with industrial and agricultural waste. Inequality with regard to costs as well as the identification of all the competencies available will be determining factors.

Décentralisation : pourquoi ?

Alain TETU :

Il faut absolument préciser les responsabilités et les limites du service public des déchets. Tout ceci demande à être clarifié, mieux organisé et décentralisé. S'agissant de la décentralisation, je pense qu'il faut davantage impliquer le Conseil Général tout en laissant aux collectivités la responsabilité de la réalisation de base.

Thierry SIBIEUDE :
Il est toujours difficile de définir des responsabilités. On est face à une responsabilité collective (communes, syndicats de communes...). Les Conseils Généraux répondent favorablement au projet de transfert de compétences de l'Etat vers les départements.

Patrice DAUVIN :
Je crois qu'après dix ans d'enthousiasme, il va falloir passer d'une préoccupation de proximité à la contrainte de la taille.

Pierre RELLET :
Après un peu trop de "politique politicienne" autour du sujet du traitement,

il faudra se montrer plus pragmatique, faire en sorte que les opérateurs privés que nous sommes puissent travailler de manière constructive avec les élus et l'administration. Les partenariats sont à monter, ils ne sont pas encore opérationnels.

Rémi GUILLET :
Pour pren-dre la décision de la planification, tous les acteurs locaux doivent participer à la concertation : collectivités, associations de consommateurs locales, acteurs locaux du recyclage, représentants locaux des sociétés agréées, représentants de l'administration centrale (DRIRE, préfecture), industriels, artisans. C'est une étape fondamentale. Le traitement viendra dans un second temps.

Jean-Luc HAROUSSEAU :
Sur la question des déchets, il est important de déterminer les niveaux de responsabilité et aussi de clarifier les rôles exacts des intervenants.

Rôle de l'Etat

Alain TETU :
L'Etat ne doit pas rester absent. On pense que, localement, le préfet et le président du Conseil Général doivent piloter de concert un plan d'orientation qui définisse les objectifs, les principales filières et les zones de traitement. De même, l'Etat doit continuer à apporter aux collectivités soutien financier et conseils.

José CAMBOU :

La prise en charge de la planification par les collectivités territoriales est possible depuis 1996. Or, très peu de Conseils Généraux s'y sont engagés. Pourtant, une telle démarche est logique. Elle évite une dichotomie profonde entre l'Etat, chef d'orchestre de planification, et les collectivités à qui revient de chercher des sites de traitement et de stockage (sauf dans le cas des déchets industriels). On peut constater parfois une absence de volonté politique ("On a le temps, on laisse aller") et de mauvaises méthodes de concertation.

Thierry SIBIEUDE :
Les Conseils Généraux n'auront jamais la même autorité que l'Etat pour dire "quoi" et "où". Le pouvoir de police reste à l'Etat. Certes, on peut le regretter sachant que le problème est politique et que les élus sont mieux placés que l'administration pour décider.

Jean-Luc HAROUSSEAU :
Le traitement des déchets est une grande cause nationale et l'Etat doit rester le premier interlocuteur. Comme la santé et la sécurité, l'environnement est un des domaines d'intervention de l'Etat, qui ne doit pas se désengager de cette responsabilité. Outre son rôle de gendarme. Il doit continuer à planifier, à être un des acteurs des politiques menées.

Rémi GUILLET :
Il n'est pas exact de dire que l'Etat se défausse en confiant aux collectivités la planification. Quant au traitement, il va rester pour l'essentiel la mission des communes, qui vont conserver cette compétence.

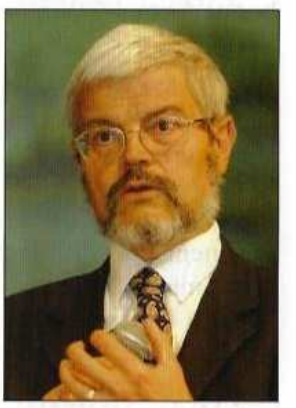

Echelons de compétence : région ou département ?

Thierry SIBIEUDE :
Les départements répondent favorablement à la proposition du gouvernement de leur transférer les compétences de l'Etat. En effet, 85% des Conseils Généraux se sont impliqués financièrement dans les équipements de traitement et 35% ont créé des services qui développent des compétences dans la gestion et le traitement des déchets. Le montant total de leurs contributions en 2000 s'élevait à 110 millions d'euros environ. Pourtant, seuls douze départements se sont lancés dans l'aventure du Plan. Les autres ont dû faire face à des difficultés, à des problèmes techniques et financiers qu'ils n'avaient pas les moyens de résoudre.

Daniel ECKENSPIELLER :
Les plans départementaux ne peuvent ni se passer du concours des services

de l'Etat, ni échapper aux collectivités territoriales. Un échelon qui a réglementairement la compétence ne peut gérer de façon autonome les aspects organisationnels. Il y a beaucoup d'avantages à ce que les départements s'impliquent fortement, sans toutefois tomber dans l'autarcie. Car, en cas de crise dans un département, il sera difficile de trouver une autre collectivité qui accepte de prendre en charge les opérations de traitement du premier. Il est nécessaire que se constituent des réseaux de départements. Je ne crois pas que l'échelon régional soit la bonne formule.

José CAMBOU :
La gestion et le traitement des déchets sont indissociables d'une vision globale de l'aménagement du territoire. Le niveau départemental n'est pas le plus pertinent pour les déchets d'activités économiques, qui, à cette échelle, sont voués à être mis en décharge ou incinérés. Souhaitant une valorisation matière, je pense que le niveau régional serait plus adapté car il permettrait la mise en place de filières.
Pour les ordures ménagères, l'échelon départemental paraît le plus adéquat, à condition de ne pas s'enfermer dans des frontières.

Jean-Luc HAROUSSEAU :
Je souhaite donc que les déchets ménagers, pour des raisons de proximité, soient gérés par le département et que les déchets d'origine économique (industrielle, agricole, artisanale...) le soient par la région.

Pierre RELLET :
Attention de ne pas opposer les compétences régionales et les compétences départementales ! Mettre en place des barrières serait autant d'obstacles à la construction de filières et de grands projets de traitement. Il faut sortir de cette situation ; des départements ont des capacités de traitement disponibles alors que leurs voisins ne peuvent traiter la totalité de leurs déchets. Ne parlons pas de pénurie quand on est incapable de saturer les équipements existants.

Thierry SIBIEUDE :
Il est important d'identifier les responsabilités de chacun, mais il est à craindre que la nuance entre déchets d'origine ménagère et déchets d'activité économique soit difficile à établir dans la réalité. Il me semble que tout ce qui est déchet dangereux, nécessitant un mode de traitement spécifique, mérite d'être traité à l'échelon régional. En revanche, tout ce qui est déchet d'activité économique, pouvant être assimilé aux déchets ménagers en termes de traitement, doit être appréhendé à l'échelon du département (avec un travail d'interdépartementalisation).

Communication

Alain TETU :
Il faut informer le consommateur qui est aussi l'usager en proposant une communication plus homogène et plus équilibrée dans le temps. On a beaucoup parlé du tri mais pas assez de l'incinération et des décharges. 75 départements français sont en situation de pénurie de traitement immédiat ou le seront dans quelques années. Il y a donc un manque d'anticipation : la construction d'un incinérateur ou d'une décharge nécessite de huit à dix ans.
D'autre part, il est plus que jamais nécessaire de mieux se concerter et de mieux communiquer car il y a un phénomène de rejet de la part des riverains de ces infrastructures. (Le site sur lequel on peut retrouver le rapport "Evaluation des services publics des déchets" est à l'adresse suivante : **www.plan.gouv.fr**).

Daniel ECKENSPIELLER :
On se heurte à des levées de boucliers extrêmement violentes. Il faut donc un dialogue très en amont avec les personnes concernées. Tout le monde est conscient qu'il faut prendre des décisions mais il est difficile de les faire accepter.

Patrice DAUVIN :
La transparence pourrait être une solution au défaut d'acceptation.

Pierre RELLET :
On a fait trop de technique et pas assez de communication.

Thierry SIBIEUDE :
Les citoyens ont du mal à comprendre ce qui se passe. Ils ont bien compris les enjeux induits par les collectes sélectives, mais les élus ne peuvent pas, le plus souvent, donner d'explications quant à l'augmentation des prix.

Aspects financiers

Alain TETU :
Le rapport sur les dépenses du service public des déchets constate que le coût ne cesse de croître (4.75% d'augmentation par an). Le ministère de l'Environnement considère qu'il faut adapter les aides et les taxes aux performances de dépollution, aux performances environnementales. Et c'est à la collectivité, qui subit les conséquences de la pollution, de payer. Concernant la qualité et l'équité des services, il faudrait un service plus transparent avec un budget annexe. Ce service aurait un coût diminué pour la collecte et serait financé de manière mixte (une part d'impôt, une part de redevances incitatives et une part de la redevance élargie des producteurs).

Michèle PAPPALARDO :
Pour que les Français comprennent les coûts engendrés par la gestion des déchets, il faut leur communiquer les chiffres et les expliquer en détail. Car les disparités de coûts d'une commune à l'autre peuvent tout à fait trouver leur justification. L'ADEME tente de mettre en place ces outils.

Intervention de la salle

Thierry SIBIEUDE :
Les citoyens s'inquiètent de voir leurs factures augmenter et interrogent leurs élus. Or, les élus ne peuvent pas leur fournir d'explications en raison de comptes analytiques (de gestion et de traitement de déchets) très complexes. Il est difficile de proposer des indicateurs, des standards. Il faut travailler sur les compensations financières, ne pas prélever de nouvelle taxe mais affecter une partie de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) à un fond qui financerait la mise en œuvre de dispositifs de traitement des déchets. Bien entendu, l'idée de taxe spécifique n'est pas complètement abandonnée, nous n'avons pas le pouvoir de décision. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas vraiment de problème de financement lié au projet de transfert de compétences : quand on transfert des compétences, on transfert aussi les moyens, quel que soit l'échelon de territoire.

Daniel ECKENSPIELLER :
On ne peut pas vraiment dire que les coûts ne sont pas connus. Les collectivités, qui ont en charge ces compétences, doivent les connaître car elles les répercutent sur les communes membres du syndicat, qui ont besoin de savoir.

Jean-Luc HAROUSSEAU :
Dans le domaine du traitement des déchets, le financement est l'une des raisons essentielles de nos difficultés et de nos carences.

Conclusion

Région ou département pour la planification ? Si les avis sont partagés, une chose est certaine, face à une production de déchets qui va croissant et à des coûts de collecte et de traitement qui s'alourdissent, les collectivités territoriales sont et resteront en première ligne, quelle que soit la répartition des compétences entre elles et l'Etat. Et probablement devront-elles faire face ensemble à la gestion et à l'élimination des déchets, en mutualisant leurs moyens, à la fois pour mettre fin au sous-équipement actuel et pour rentabiliser les installations.

Le **SMÉDAR -Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen-** travaille sur l'élimination et le traitement des déchets dans le cadre d'un schéma multi-filières.

Le **SMÉDAR** valorise les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie. Il construit, aménage et exploite les équipements indispensables à l'élimination des déchets de près de 200 communes soit 590 000 habitants et assure également le traitement des déchets industriels banals.

VESTA répond au volet énergétique du dispositif de traitement des déchets mis en place par le SMÉDAR. Elle peut éclairer une ville comme Rouen. Elle est équipée d'un turbo-alternateur d'une puissance de 32 mégawatts. Dans son prolongement sera construit un centre de tri, destiné à l'affinage de 35 000 tonnes de déchets recyclables par an.

L'actuel centre de tri du SMÉDAR permet le tri de 30 000 tonnes d'emballages, de journaux, de magazines et de verre par an. Ces matériaux sont ensuite acheminés vers les filières de recyclage.

La plate-forme de compostage traite 40 000 tonnes de déchets verts par an et commercialise 15 000 tonnes de compost.

Service communication SMÉDAR - Photos : Haka

SMÉDAR 149, Boulevard de l'Yser - 76000 Rouen - www.smedar.fr

SMÉDAR

Séance plénière

Débat en séance plénière

2

Réduction à la source : pourquoi ? comment ?

Animé par :
M. Thierry CABANNES

Avec la participation de :

M. Jérôme BEDIER
Président, Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD)

M. Jacky BONNEMAINS
Président, association Robin des Bois

Mme Alice DE BRAUER
Responsable de la politique industrielle de l'environnement, Renault

M. Gilbert DE GUERRY
Directeur environnement et recyclage, Arcelor

M. Jean DEVISME
Responsable Collectivités Locales et Communication, Adelphe

M. Vincent SOL
Avocat et membre du CSIC

M. Jean-Paul VENTERE
Chargé de l'éco-conception des produits, MEDD/DPPR

Résumé

Selon la loi de 1975, la réduction à la source consiste à réduire ou à prévenir la production, la fabrication et la nocivité des déchets. En France, la pratique de réduction à la source est encore récente malgré une volonté forte de la part des industriels. En effet, les efforts sont essentiellement concentrés sur la réduction du volume des déchets et encore peu sur la toxicité, qui doit être prise en compte dès la conception du produit. Par ailleurs, on peut noter un manque d'implication des consommateurs qui ne sont pas prêts à payer pour l'environnement car ils ne se sentent pas ou peu de responsabilités. L'évolution de la réduction à la source est conditionnée à des changements politiques et culturels permettant la sensibilisation et la responsabilisation de tous. En d'autres termes, la réduction à la source est un savoir-vivre collectif et requiert un enthousiasme de consommer de façon responsable.

Summary

According to the law of 1975, reduction at source consists in reducing or preventing the production and toxicity of waste. In France, reduction at source is a recent phenomen on despite strong efforts by industry. In fact, efforts have focussed primarily on the reduction in volume of waste and little as yet on toxicity, which has to be taken into account at the design stage of a product. We can also note a lack of involvement on the part of consumers who are not ready to pay for the environment as they feel little, if at all, responsible. The trend towards reduction at source is conditioned by political and cultural changes that result in making each and every one of us more aware and responsible. In other words reduction at source is a collective endeavour and requires the commitment to consume responsibly.

Qu'est-ce que la réduction à la source ?

Jean-Paul VENTERE :
Il y a deux types de réductions à la source. Au sens strict : supprimer la production des déchets. Au sens large : détourner les déchets des filières collectives

Vincent SOL :
Selon la loi de 1975, la réduction à la source consiste à réduire ou à prévenir la production ou la fabrication de déchets et leur nocivité. Au sens juridique, cela comprend la minimisation (recyclage) et la prévention (réduction des substances et réutilisation).

Gilbert de GUERRY :
Au sens expérimental, la réduction intervient à tous les stades du processus industriel. Elle permet de rendre les déchets valorisables.

Jean DEVISME :
On peut définir la réduction à la source comme une prise de conscience de l'impact de ses propres actes et habitudes de vie, comme l'émergence d'un comportement responsable et comme un mode de traitement destiné à détourner les déchets des filières collectives pour qu'ils deviennent des ressources secondaires.

Jacky BONNEMAINS :
Réduction à la source veut dire réduction de la production, du transport, de la distribution et de la consommation, et aussi réduction du volume, du poids, de la toxicité et du flux global des déchets.

Alice de BRAUER :
Pour nous, il s'agit de réduire les volumes et la toxicité, de supprimer, de recycler mais aussi de prolonger la durée de vie et de réduire l'entretien régulier des produits.

Jérôme BEDIER :
C'est une vision globale de tous les acteurs et aussi une conception des cibles et des systèmes qui permettent de faire économiser de l'argent à tout le monde.

Ecologie, économie, marketing : est-ce que ça peut marcher ?

Jérôme BEDIER :
Il y a plusieurs catégories d'opérations : celles qui satisfont le client et sont sources d'économie, et les innovations qui nécessitent un consensus global et impliquent un changement des mentalités.

Alice de BRAUER :
Des compromis sont indispensables, mais les règles qui les permettent restent à établir en matière d'environnement. La démarche environnementale n'en est encore qu'à ses débuts. Dans ce domaine, les méthodes d'évaluation des impacts, les processus de décision et les prestations offertes aux consommateurs sont encore balbutiantes.

Jacky BONNEMAINS :
Marketing, écologie et économie sont encore trois catégories distinctes. Ce constat met en évidence le manque de liaison entre les commerciaux, les designers et les responsables de la production.

Jean DEVISME :
Certes, depuis dix ans, la quantité de déchets augmente mais la croissance du volume d'emballages ne suit pas la courbe de l'augmentation du PIB. De plus, les impacts doivent être mesurés par rapport à une référence et avec des points de mesure objectifs, notamment sur les déchets d'emballages ménagers. Ce gisement est stable depuis dix ans et la part du recyclage a augmenté.

Jacky BONNEMAINS :
Les méthodes de mesure actuelles prennent plus en compte le poids que la toxicité, ce qui est regrettable.

Vincent SOL :
La réduction à la source n'est pas quelque chose de visible et de palpable pour le consommateur. Il y a une grosse carence dans les méthodes de mesure des impacts et également très peu de données chiffrées.

Jérôme BEDIER :
Il faut un investissement collectif et il faut impliquer le consommateur dans l'ensemble des démarches en lui expliquant le but des actions à mener.

Intervenant dans la salle :
Quelle valorisation pour une entreprise de l'effort accompli pour l'environnement ?

Alice de BRAUER :
Les clients ne sont pas prêts à payer pour l'environnement. Aujourd'hui ce n'est pas encore une prestation client, c'est-à-dire perceptible dans l'usage du produit. Aujourd'hui l'argument "environnement" est peu présent dans les politiques commerciales. Il est pourtant indispensable de le prendre en compte pour rester compétitif demain.

Recyclage & réduction à la source : deux actions différentes

Autre intervenant :
Quel sera l'avenir de sociétés telles que Eco-Emballages, avec la mise en place de la réduction à la source ?

Jean DEVISME :
Notre activité peut être diversifiée et étendue aux COUNA (Courriers Non Adressés) et aux DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). De plus, s'il est prévu d'intégrer dans le prix des produits le coût de leurs emballages ou de leur "déconsommation", notre société a encore un bel avenir devant elle.

Intervenante :
Le recyclage n'est pas de la prévention et les emballages ne représentent que 30% des déchets.

Alice de BRAUER :
Il n'y pas en France de décalage de cette sorte, le traitement des déchets reste un problème écologique majeur. Il y a une volonté des industriels d'anticiper les problèmes environnementaux à venir.

Vincent SOL :
Réduction à la source, recyclage et valorisation ne peuvent être dissociés et constituent une approche globale.

Jérôme BEDIER :
Si on prend l'exemple des lingettes jetables, on voit que les Français sont prêts à payer des différences de prix considérables pour ce type de produits, ce qui met en évidence un comportement irresponsable vis-à-vis de l'environnement.

Thierry CABANNES :
Est-ce intéressant financièrement pour une entreprise de réduire à la source ?

Alice de BRAUER :
Oui, en termes de réduction des déchets de fabrication. Par ailleurs, la diminution du nombre de matériaux entrant dans les process de production, facilite le recyclage. En ce qui concerne la composition des matériaux, ce ne peut être qu'une économie à long terme.

Thierry CABANNES :
Est-ce que cette prise de conscience est réelle ?

Jacky BONNEMAINS :
Le tri est plus ou moins entré dans les moeurs, mais pas la réduction à la source. Il n'y a pas assez de campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs et des professionnels.

Jean DEVISME :
Il est difficile de dire qu'il n'y a pas de prise de conscience. Mais elle reste à améliorer.

Vincent SOL :
Il existe différents exemples de politiques de prévention dans les pays étrangers Elles sont volontaristes ou répressives, mais toutes font appel à l'éducation et à des changements de comportement pour fonctionner de manière satisfaisante.

Gilbert de GUERRY :
Des actions sont à mener dès l'école. Dans ce sens, les politiques de sensibilisation à l'initiative des entreprises pourraient se généraliser.

Jean-Paul VENTERE :
L'augmentation des volumes et de la toxicité des déchets n'est pas une fatalité. Il faut donner un cadre souple, de sorte que chacun puisse prendre des initiatives comme, par exemple, l'éco-conception, qui consiste à intégrer la problématique de l'environnement dès la conception du produit dans les choix de matériaux et de process.

Intervention de la salle

Bilan et conclusion :

Jean-Paul VENTERE :
La réduction à la source est un travail continu dès la conception. Elle vise à trouver pour chaque produit les meilleurs compromis.

Gilbert de GUERRY :
Le recyclage a bien progressé malgré une prise de conscience encore faible des consommateurs. Les comportements restent à améliorer.

Jean DEVISME :
La réduction à la source est un savoir-vivre collectif qui requiert l'enthousiasme de " consommer responsable ".

Jacky BONNEMAINS :
Dans la réduction à la source, il est important de prendre en compte la toxicité, les volumes et le poids des déchets, mais qu'en est-il des nouveaux gisements ?

Jérôme BEDIER :
Les décisions prochaines, qui vont porter sur les produits électroniques et électriques ainsi que sur les papiers, vont permettre de donner un essor à la mise en place de la réduction à la source.

Conclusion

La réduction à la source, un retour au bon sens et au savoir-vivre ensemble ? Peut-être. Si les industriels se préoccupent du problème, c'est dans le but de réduire leurs coûts de production. L'intérêt serait qu'ils aillent aux devants des consommateurs pour les amener à réfléchir sur leurs comportements d'achat et à modifier certaines de leurs habitudes. L'éco-conception se heurte encore trop souvent aux limites imposées par les modes de consommation actuels qui se dressent en remparts. Pourtant, l'éco-conception n'a comme limite réelle que le confort et la sécurité (notamment alimentaire) des consommateurs. De gros efforts restent donc à faire pour "chaîner" marketing, économie et écologie.

Atelier

1

Transferts transfrontaliers : bilan et perspectives

Animé par
M. Gaël DESGREES du LOU

Avec la participation de :

M. Claude BERTSCH
Représentant CITD,
France Nature Environnement

M. Jérôme GOELLNER
Directeur, DRIRE Lorraine

M. Baudouin NIZET
Directeur, Scoribel (Holcim)

M. Hervé VANLAER
Chef du bureau de la planification et de la gestion des déchets,
MEDD/DPPR/SDPD

M. Patrick VITERBO
Président SYVED et président-directeur général, TERIS